RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 C 00011
Numéro SIREN : 334 669 181
Nom ou dénomination : COREMU

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2022 sous le numéro de dépôt 2473

COREMU
Groupement d'intérêt économique en liquidation
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly – 92270 Bois-Colombes
334 669 181 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 09 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi neuf décembre à quinze heures trente, les membres du GIE COREMU se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, au 80 avenue de l'Europe – 92270 BOIS-COLOMBES, sur convocation du liquidateur en date du 24 novembre 2021.

Serge DA MARIANA, représentant la société ABEILLE IARD & SANTE, Liquidateur, préside la séance.

Gladys LEBRUN, invitée, est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

La feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par le Président et le Secrétaire de séance, permet de constater que les membres présents ou représentés possèdent au moins la moitié des droits de vote. En conséquence, l'Assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement statuer.

Le Président de séance dépose sur le bureau :

- un exemplaire de la convocation adressée à chaque membre,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le rapport du liquidateur,
- un exemplaire du texte des résolutions,
- un exemplaire du contrat de groupement,
- un exemplaire de la convention de réassurance mutuelle.

Le Président précise que ces documents ont été mis à la disposition des membres à compter de la convocation.

Le Président de séance rappelle que la présente Assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016
2. Approbation de la ventilation des charges de l'exercice 2016
3. Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017
4. Approbation de la ventilation des charges de l'exercice 2017
5. Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Classification: Interne

GL SDA

6. Approbation de la ventilation des charges de l'exercice 2018
7. Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019
8. Approbation de la ventilation des charges de l'exercice 2019
9. Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020
10. Approbation de la ventilation des charges de l'exercice 2020
11. Démission du contrôleur de gestion – Nomination d'un nouveau contrôleur de gestion
12. Pouvoirs pour formalités

Puis, le Président de séance donne lecture des principaux points du rapport du liquidateur.

Il déclare la discussion ouverte et offre la parole à ceux des membres qui auraient des observations à présenter ou des éclaircissements à demander.

Après quelques échanges, au cours desquels les précisions requises par les membres présents sont apportées, et plus personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution
Approbation des comptes établis au titre des exercices clos de 2016 à 2019

L'Assemblée générale,

statuant en matière ordinaire, approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du groupement au titre des exercices clos :

- **le 31 décembre 2016**, faisant ressortir un total de charges réparties entre les membres de 123 784 euros,

- **le 31 décembre 2017**, faisant ressortir un total de charges réparties entre les membres de 125 580 euros,

- **le 31 décembre 2018**, faisant ressortir un total de charges réparties entre les membres de 125 428 euros,

- **le 31 décembre 2019**, faisant ressortir un total de charges réparties entre les membres de 127 254 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Classification: Interne

GL JM

Deuxième résolution
Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée générale,

après avoir pris connaissance des rapports du liquidateur, du Contrôleur des comptes et du Contrôleur de gestion, sur les comptes annuels et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits rapports, ainsi que les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés et les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Troisième résolution
Approbation de la ventilation des charges de l'exercice 2020

En conséquence, l'Assemblée générale approuve la ventilation, entre les différents membres du Groupement, des charges de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 133 897 euros et note l'absence de compte courant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Quatrième résolution
Démission du contrôleur de gestion – Nomination d'un nouveau contrôleur de gestion

L'Assemblée générale,

prenant acte de la démission de François Gleize de son mandat de contrôleur de gestion, à compter de l'adoption de la décision de son remplacement,

nomme Christian Marey en qualité de contrôleur de gestion en remplacement de François Gleize avec effet immédiat, à compter de ce jour, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à tenir en 2023.

Christian Marey ne percevra pas de rémunération au titre de ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Cinquième résolution
Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale,

confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

GL SGA

* * * * * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et le Secrétaire de séance.

Le Président de séance
Serge DA MARIANA
Représentant Aviva IARD & Santé, Liquidateur

Le Secrétaire de séance
Gladys LEBRUN

Classification: Interne